

# Dossier de presse

Rencontre du 28 novembre 2022

## Rythmes de l'enfant



## Personnes ressources

---

Agnès Bourgeais	Maire de Rezé
Isabelle Coirier	Adjointe en charge du pôle enfance et jeunesse
Alice Métois	Directrice familles et continuité éducative
Claire Pouzaint	Directrice éducation, jeunesse et CSC

## Sommaire

---

Contexte : pourquoi une réflexion sur les rythmes de l'enfant ?.....	3
La méthode choisie .....	6
Pour ou contre la coupure du mercredi ?.....	7
Quelle décision a été prise ? .....	10
Au-delà du rythme de l'enfant : agir en son intérêt .....	10
Conclusion.....	12

## Contexte : pourquoi une réflexion sur les rythmes de l'enfant ?

---

La réflexion autour des rythmes, lancée en fin d'année scolaire 2021/2022, est un **engagement de campagne** de l'équipe municipale (engagement n° 32 du programme de Rezé Citoyenne : « questionner les rythmes scolaires pour le bien-être des enfants »).

Il s'inscrit dans une réflexion plus large de l'équipe municipale autour du **projet éducatif de territoire** (PEDT) qui tient une place importante dans le projet de mandat 2020/2026.

La première démarche a été de redéfinir un projet éducatif élargi aux 0/25 ans, en prenant en considération les temps périscolaires, mais aussi scolaires et extra scolaires. La démarche « Grandir et vivre ensemble à Rezé » a ainsi permis de définir, sur la base d'une enquête et d'ateliers avec les publics, 12 grands chantiers de la toute petite enfance jusqu'à l'accompagnement vers l'âge adulte, qui guident toute l'action éducative de la ville durant ce mandat.

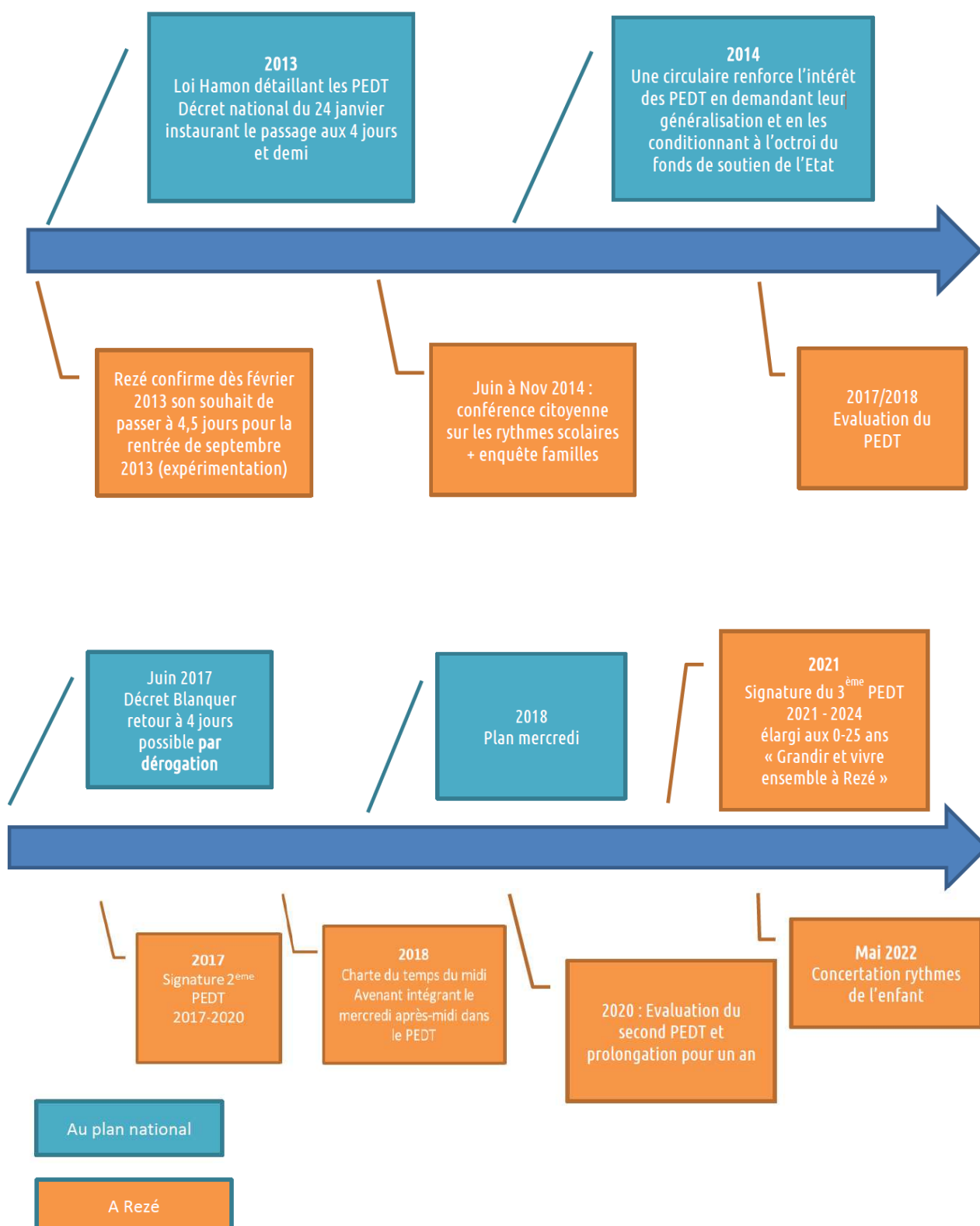
Parallèlement à ce travail de concertation et d'échanges, un **important travail de réorganisation des services municipaux** autour de l'éducation a été entrepris : nouveaux moyens déployés pour la qualité des temps périscolaires dans le cadre d'un plan d'action spécifique à ce secteur lancé en septembre 2021, signature d'un protocole périscolaire à l'automne 2021, nouvelle configuration pour la direction éducation-jeunesse-centres socioculturels depuis janvier 2022.

La réflexion sur les rythmes s'est lancée une fois ces deux grandes étapes fondamentales réalisées. Elles étaient indispensables pour pouvoir sécuriser le cadre d'action global et se lancer vers de nouveaux projets.

Lors de l'enquête « Grandir et vivre ensemble à Rezé », la question du rythme de vie des familles et des enfants avait été travaillée notamment sous forme de frise quotidienne ou hebdomadaire. La question spécifique du rythme scolaire, et notamment de la coupure ou non du mercredi n'avait pas été réellement abordée par les familles ou les enfants : leurs questions et attentes concernaient en priorité la qualité du cadre de vie et d'accueil de leurs enfants, à l'école et en dehors de l'école.

Ce sujet était en revanche abordé dans certains échanges de conseils d'école et lors de rencontres entre la ville et les directions d'écoles.

## Contexte sur les rythmes scolaires et les projets éducatifs rezéens :



## Que disent les textes de loi sur le Projet éducatif de territoire et sur les rythmes scolaires ?

La loi n° 2013-595 pour la refondation de l'École prévoit que les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT).

« Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. »

Une circulaire est venue préciser ses objectifs et modalités d'élaboration.

Les Articles D 521-10 et suivants du Code de l'Éducation fixent les grands principes d'organisation du temps scolaire. Depuis le décret Blanquer :

- L'organisation du temps scolaire est répartie en 9 demi-journées (4,5 jours), avec une heure et demi minimum de pause méridienne, avec un temps d'enseignement quotidien qui ne peut excéder 5h30.
- Par dérogation, il est possible d'organiser le temps scolaire en 8 demi-journées (4 jours), avec une heure et demi minimum de pause méridienne, avec un temps d'enseignement quotidien qui ne peut excéder 6h.
- Le temps total d'enseignement est de 24 h hebdomadaires, récréations comprises.

## Quelle est la situation au plan national et au plan départemental ?

Au plan national, plus de 90 % des enfants vivent un rythme scolaire sur 4 jours (un peu plus de 95 % des communes sont organisées sur le système dérogatoire de 4 jours).

La situation du département de Loire-Atlantique est atypique. 60 % des enfants vivent un rythme scolaire sur 4 jours et demi. Un peu plus de 70% des communes sont organisées sur le système dérogatoire de 4 jours.

Les grosses villes du Département, à l'exception de Saint-Nazaire qui repassera à 4 jours à compter de la rentrée 2023, ont conservé le système des 4 jours et demi (Nantes, Saint-Herblain, Orvault et Rezé).

Les communes limitrophes de Rezé, à l'exception de Nantes, sont organisées sur 4 jours (Bouguenais, Les Sorinières, Pont-Saint-Martin). Vertou a rejoint les communes organisées sur 4 jours depuis la rentrée 2022.

Les écoles privées rezéennes sont organisées sur 4 jours d'enseignement, avec coupure du mercredi.

### Lundi, mardi, jeudi et vendredi



### Mercredi matin



### Mercredi après-midi

Centre de loisirs

### Vacances scolaires

Centre de loisirs

Créneau encadré par la Ville de Rezé

Créneau encadré par l'éducation nationale

Créneau encadré par l'ARPEJ

## La méthode choisie

---

La méthode retenue pour travailler ce sujet était la suivante :

- Constitution d'un groupe d'acteurs éducatifs pour échanger et partager sur ce sujet durant trois séances de travail entre mai et juin, avec un engagement des participants à s'investir sur chacun de ces temps,
- Recueil de témoignages d'acteurs éducatifs divers pour contribuer à la réflexion et prendre le temps d'écouter et d'entendre les expertises d'usage – 16 témoignages sont présentés dans ce rapport,
- Appel à contributions citoyennes via le site web de la Ville et un mail aux parents d'élèves – 43 retours ont été reçus au 30/09/2022,
- Documentation sur le sujet : recueil d'articles, d'études...
- Formalisation d'un rapport final, enrichi et validé par le groupe d'acteurs lors d'une quatrième séance de travail en septembre

L'objectif de cette méthode :

- Permettre la rencontre entre acteurs de la communauté éducative et mettre en pratique le souhait d'améliorer les échanges et l'interconnaissance.
- Entendre et partager des points de vue différents.
- Eviter le mode binaire exclusif : pour ou contre les 4 jours ?
- Approfondir le sujet dans une logique de progression collective, avec l'appui de différentes ressources.

La question centrale posée au groupe : « Que pourrions-nous améliorer pour mieux répondre aux rythmes des enfants rezéens ? ». Les rythmes sont entendus au sens large : rythmes sociétaux, familiaux, scolaires, périscolaires, extrascolaires... Au cœur de la réflexion : **le bien-être et l'intérêt des enfants**.

Le groupe était chargé de faire **des propositions et préconisations** sur les rythmes des enfants d'une manière générale, les avantages et inconvénients du rythme scolaire actuel, les avantages et inconvénients du rythme à 4 jours. Une position consensuelle n'était pas attendue, l'idée étant plutôt de pousser la réflexion pour dégager les différents arguments.

Ont participé à ce groupe de travail 4 enseignant.e.s, des acteurs associatifs (ARPEJ, Office Municipal des Sports), 7 parents d'élèves issus de différentes écoles, 2 délégués départementaux de l'éducation nationale, et 6 agents municipaux du secteur de l'éducation, de la petite enfance et des centres socio-culturels.

Le groupe de travail était animé par trois agents municipaux : Lucie GINEAU, responsable du service dialogue citoyen, Alice METOIS, directrice familles et continuité éducative, et Claire POUZAIN, directrice éducation-jeunesse-centres socioculturels.

Les entretiens dont sont issus les témoignages présentés dans ce rapport ont été menés par Lucie GINEAU, Valérie LE POCHAT, chargée de mission dialogue citoyen, et Claire POUZAIN.

**16 témoignages** ont été recueillis et tous présentent un grand intérêt : celui d'entendre le vécu de personnes occupant des fonctions très diverses et impliquées à différents niveaux dans la vie des enfants. La compilation de ces témoignages permet de cheminer dans sa propre réflexion, en donnant la place à **des points de vue qui se complètent, se contredisent, ou se recourent**. Il a été proposé aux enseignants, aux parents, aux agents municipaux, à des acteurs associatifs de participer. Celles et ceux qui sont interviewés ici **se sont portés volontaires**. Des **expériences d'autres collectivités** ont également été collectées.

En parallèle des entretiens et du groupe de travail, il était proposé aux citoyens rezéens de contribuer par le biais du site internet. **43 contributions** ont été reçues au 30/09/2022. Il s'agissait d'une contribution libre, sous forme écrite.

### Comment les partenaires ont été informés ?

---

La Ville a reçu les directeurs d'écoles pour les informer de la démarche à venir, ainsi que l'inter-conseil des parents d'élèves. L'information était indiquée sur le site web de la Ville, a été partagée au sein des conseils locaux des parents d'élèves, des conseils d'école du dernier trimestre 2021-2022. L'équipe municipale a communiqué sur le sujet dans le Rezé Mensuel du mois de juin, sur le site internet et sur les réseaux sociaux.

## Pour ou contre la coupure du mercredi ?

Sur le sujet de la semaine de 4 ou 4,5 jours, le groupe **n'a pas trouvé de consensus** : des positions très diverses se sont exprimées avec un relatif équilibre. Il est important de noter qu'il n'existe **pas de rapport officiel des services de l'Etat sur une évaluation** du passage à 4 jours et demi. En revanche, des études contextualisées ont pu être réalisées dans certaines académies et se retrouvent dans le cahier de documentation.

De nombreux arguments ont été développés pour soutenir telle ou telle proposition. Les services municipaux ont également pu faire part des impacts organisationnels et financiers d'un retour à 4 jours.

Les principaux arguments développés par les membres du groupe de travail se trouvent ci-dessous.

### Pourquoi faut-il rester sur une organisation à 4 jours et demi d'école ?

- **Pour réduire les inégalités sociales et les inégalités face aux apprentissages.** Les enseignements sur cinq matinées sont plus favorables aux apprentissages que la concentration des apprentissages sur 4 jours, et des enfants moins favorisés qui n'auront pas accès aux activités les mercredis.
- **Pour un meilleur équilibre et une meilleure répartition de la continuité pédagogique.** *« On galope sur 4 jours et on densifie les apprentissages au détriment d'activités créatives, sportives... »*
- **Pour respecter le rythme des enfants (études chronobiologie, témoignages de certains enseignants)**
  - o Régularité du rythme et éviter les coupures
  - o Journées d'apprentissage moins longues (5h15), durée proche de ce que recommande l'Organisation Mondiale de la Santé et modèles des autres pays européens (5h)
- **Pour faciliter la répartition des locaux** (bibliothèques, gymnase). Une matinée supplémentaire donne de la souplesse sur les créneaux et peut permettre un plus large choix de répartition de ces créneaux.
- **Pour poursuivre la dynamique d'amélioration des accueils périscolaires** et proposer des animations de qualité : un temps plus long est plus propice à la proposition d'animations.
- **Pour réussir à recruter des animateurs et réduire la précarité** (maintien des taux d'emploi actuels).
- **Pour réduire les inégalités femmes-hommes**, les femmes étant le plus souvent celles qui réduisent leur activité pour prendre en charge les enfants. La question de la fréquentation ou du coût du centre de loisirs le mercredi matin pourrait conduire certaines femmes à réduire encore leur activité professionnelle.

### Pourquoi faut-il une coupure le mercredi ?

- **Pour réduire la fatigue des enfants.** La pause du mercredi leur permettrait de « repartir » plus en forme sur le reste de la semaine. Le jeudi est, au regard de certains témoignages, un « jour infernal » ; une pause permettrait de le pacifier.
- **Pour augmenter le temps extrascolaire** et la possibilité pour des enfants de participer à des activités culturelles, sportives mais aussi de suivre leurs prises en charge (orthophonie, kiné...) Cela permettrait aux associations de **mieux répartir leurs propositions** qui sont aujourd'hui concentrées en soirée et le mercredi après-midi. Par ailleurs, difficulté pour les familles à se rendre disponibles à 16h15 pour emmener leurs enfants aux activités. Pour l'ARPEJ, ce pourrait être une opportunité de développer le projet éducatif sur une journée entière. Des enseignants indiquent que cette coupure leur permettrait de se ré-impliquer dans des actions de bénévolat associatif. Pour les **clubs sportifs**, l'OMS indique que cela nécessiterait une réorganisation des clubs, mais que cela permettrait d'avoir de **nouveaux créneaux** intéressants sur le mercredi matin.

- **Pour augmenter le temps passé en famille**, permettre aux familles de se retrouver. Le mardi soir et le mercredi peuvent permettre une meilleure gestion des devoirs, permettre aux familles qui ont des horaires décalés le week-end d'avoir un temps privilégié dans la semaine.
- **Pour réduire la fatigue des professionnels et donc améliorer l'accompagnement des enfants.**
- **Pour éviter le temps de transition école/ARPEJ** difficile pour certains enfants.
- **Pour la cohérence territoriale et public/privé** : écoles du privé de Rezé passées à 4 jours, territoires voisins passés également à 4 jours. Le départ de certaines familles vers le privé pour aller vers une organisation à 4 jours constitue un risque pour la mixité dans les écoles publiques.
- **Pour réduire les déplacements**, et limiter leur empreinte négative au niveau écologique.

*NB : la question du samedi matin travaillé et du mercredi non travaillé a été abordée. Cette organisation peut présenter de l'intérêt, notamment pour certains enseignants qui y voient une réelle plus-value.*

**Le sujet des conditions de réussite d'un passage à 4 jours a également été travaillé par le groupe. Voilà leurs réflexions. Pour qu'un rythme à 4 jours fonctionne bien, il faudrait :**

- **Un changement de mentalité de la part des parents** : « *que les parents acceptent de passer du temps avec leurs enfants, d'aménager leur temps pour les voir.* »
- **Modifier le calendrier scolaire<sup>1</sup>** : raccourcir les grandes vacances pour dé-densifier les apprentissages.
- **Une offre de centre de loisirs de qualité**, avec des gens formés et **peu coûteuse voire gratuite** pour les enfants des familles modestes afin que cela ne constitue pas un frein. Petites structures à développer en proximité des écoles.
- **Aller chercher** les enfants plus éloignés de l'institution scolaire « *chez eux* » pour éviter qu'ils ne se retrouvent livrés à eux-mêmes. Appui des associations, acteurs du territoire à rechercher. **Partenariats à développer** entre l'école, le périscolaire, l'ARPEJ et ces associations à développer (proposition également valable en cas de maintien des 4 jours et demi). Enjeu de développer **des propositions artistiques, culturelles et sportives accessibles à tous** (« plans mercredis » de l'éducation nationale évoqué).
- **Accompagnement éducatif à proposer le mercredi matin, en lien avec les centres socioculturels** pour les enfants en décrochage.
- **Diminuer la longueur de la pause méridienne** pour éviter d'allonger les journées scolaires.
- **Assouplir les modalités d'accueil au centre de loisirs** pour tenir compte des rythmes des enfants et des familles. Exemples : accueil échelonné le matin, possibilité de venir récupérer son enfant dans la journée pour suivre des activités extra scolaires...
- **Veiller au maintien du temps de travail des animateurs** (coupler animation périscolaire et mercredis, ajouter des temps dédiés pour la rencontre des enseignants...). Impact potentiel d'une réorganisation sur ces emplois déjà précaires.

---

<sup>1</sup> *Le calendrier scolaire ne dépend pas des collectivités locales - article L521-1 du Code de l'éducation : « l'année scolaire comporte trente-six semaines au moins réparties en cinq périodes de travail, de durée comparable, séparées par quatre périodes de vacance des classes. Un calendrier scolaire national est arrêté par le ministre chargé de l'éducation pour une période de trois années. Il peut être adapté, dans des conditions fixées par décret, pour tenir compte des situations locales. »*



L'avis de l'ARPEJ, association en charge aujourd'hui de l'animation du mercredi après-midi est sollicité. L'association, représentée au sein du groupe de travail partage les conséquences d'une éventuelle prise en charge par l'association de l'animation du mercredi sur la journée :

- La nécessité de revoir les projets éducatifs des accueils de loisirs,
- La transformation des missions des animateurs. Exemple cité de l'animation pour les 3-6 ans qui est aujourd'hui principalement un accompagnement au repas et au temps de sieste, avec un temps moindre d'activités.
- L'augmentation du temps de travail des animateurs. Sur ce point, les difficultés à recruter sont soulignées. La multiplicité des employeurs pour les animateurs s'ajoute par ailleurs à la précarité du métier.

Quels seraient les impacts pour les services municipaux d'une organisation sur 4 jours d'école?

#### Des impacts financiers :

- **Perte du fond de compensation de l'Etat**, environ 175 000 € pour la collectivité au dernier compte administratif.
- Il est difficile d'évaluer aujourd'hui ce que la ville pourrait y gagner : en toute logique, on peut imaginer des **diminutions sur la masse salariale**, mais le temps en classe des ATSEM sera le même et pour les équipes périscolaires, les postes impactés par la fin du mercredi matin seraient les postes les plus pérennes des équipes périscolaire (directeurs et adjoints). La Ville s'est plutôt engagée jusqu'à maintenant dans une démarche de pérennisation et de fidélisation de ses équipes périscolaires, avec notamment la signature à l'automne 2021 d'un protocole périscolaire et le lancement d'un plan d'action spécifique. En revanche, les postes d'animateurs avec des faibles taux d'emploi devront être encore revus à la baisse. Le décalage de l'heure de la sortie des classes de 16h 15 une demi-heure plus tard pourrait réduire le nombre d'enfants au périscolaire du soir et en théorie diminuer peut-être le besoin en animateurs. Pour autant, la fréquentation périscolaire reste importante et la marge de manœuvre semble légère.
- Pour maintenir de taux d'emploi des postes de directeurs et d'adjoints périscolaire, la Ville pourrait leur confier des missions sur le temps extrascolaire (centre de loisirs notamment) avec une **nouvelle organisation à repenser en lien avec l'ARPEJ**.

#### Des impacts organisationnels :

- **Réorganisation majeure** concernant près de 300 agents. De ce fait, il s'agit nécessairement d'un projet qui va demander beaucoup de temps et d'énergie. On peut raisonnablement évaluer qu'il faut deux ans pour re-stabiliser une organisation. Ce travail demanderait un accompagnement supplémentaire externe et/ou interne, les services n'étant pas aujourd'hui organisés pour pouvoir absorber une telle réorganisation à moyens constants. L'organisation du temps de travail des équipes périscolaires et ATSEM, et l'ensemble des contrats, sera à revoir complètement par rapport aux nouvelles priorités. Il s'agit d'un chantier qui nécessite d'importantes phases de **dialogue social**. Les moyens priorités ici ne le seraient pas pour développer d'autres projets, comme pour tout choix politique.
- **Motivation des équipes**: le travail mené par les équipes périscolaires a beaucoup évolué, la professionnalisation est forte, et la Ville dispose aujourd'hui d'**équipes de qualité, qui proposent de nombreux projets**.  
Bien évidemment, la professionnalisation demeure hétérogène, et des progrès restent à faire sur l'accueil des nouveaux animateurs. Mais l'effort fait sur la qualification des professionnels, leur accueil, les recrutements conjoints avec l'ARPEJ sont des progrès considérables. Réduire les temps d'accueil périscolaire, et les considérer comme un temps « périphérique », « de seconde zone », peut faire retomber cette dynamique. Enjeu quel que soit le rythme scolaire choisi : **inclure ces temps dans la continuité éducative et valoriser l'accueil périscolaire**.
- **Répartition des rôles entre la Ville et l'ARPEJ** : le retour à une journée complète d'accueil de loisirs pose la question de la capacité d'accueil de l'ARPEJ. Est-ce que davantage d'enfants seraient inscrits ? si oui, dans

quelle mesure sera-t-il possible de les accueillir au vu des moyens de l'ARPEJ qui dépendent très largement de la subvention municipale ?

La proposition du groupe de proposer des temps gratuits ou très peu chers pour le mercredi a aussi un coût, qui sera supporté par la collectivité et donc à la fois par l'usager et le contribuable.

## Quelle décision a été prise ?

La question du rythme à 4 jours ou 4 jours et demi, a été débattue lundi 21 novembre lors du bureau municipal. Les élus se sont largement prononcés pour un maintien de l'organisation du rythme scolaire actuel à 4 jours et demi.

Les élus et élus ont axé leurs préconisations sur :

- **L'apaisement de la pause méridienne** par les moyens qui sont ceux de la collectivité : formation des animateurs, travail sur les locaux, les espace de calme, les cours à végétaliser, travail spécifique sur le moment du repas etc.. Cet apaisement doit aussi contribuer à favoriser le retour au calme des enfants pour les temps d'enseignement de l'après-midi et faciliter les conditions d'apprentissage tant pour les enfants que pour les enseignants.
- **L'expérimentation d'un retour à 13h** pour les élèves d'élémentaire.
- **La revisite du temps des leçons** avec un travail à mener sur plusieurs scénarios.

Ils ont notamment fait valoir les arguments suivants :

- Même s'ils entendent la fatigue des enfants, les apprentissages sur 5 matinées d'enseignement sont favorables pour tous les enfants et permettent d'agir en faveur de plus de **justice sociale et d'équité** entre les enfants, quels que soient leurs milieux d'origine et leurs conditions socio-économiques,
- Les 4 jours et demi sont plus favorables à **l'égalité femmes/hommes**, en permettant une meilleure conciliation vie privée-vie professionnelle,
- L'organisation du rythme scolaire n'est qu'une partie du sujet éducatif, et d'autres actions peuvent être menées pour **améliorer l'accueil des enfants et la qualité de l'enseignement**,
- Le maintien de l'organisation actuelle va permettre de capitaliser sur tout le travail effectué depuis plusieurs années, et notamment depuis le début de ce mandat sur l'amélioration du secteur périscolaire (créations de postes, augmentation des taux d'emploi, reconnaissance en catégorie B des directeurs d'accueil, renforcement de l'encadrement de proximité...) pour **continuer à proposer une prise en charge qualitative des enfants**.

## Au-delà du rythme de l'enfant : agir en son intérêt

La question du rythme de l'enfant (4 jours ou 4 jours et demi) a été centrale et importante. Mais au-delà de cette décision, la Ville de Rezé porte d'autres ambitions : la rénovation du patrimoine scolaire, la végétalisation des cours d'école, la stabilisation et la formation des équipes périscolaires...

### Cours d'école nature, égalitaires et inclusives

La Ville de Rezé porte de fortes ambitions en matières de transitions écologiques, d'égalité et d'inclusion. Il a été décidé de faire appel à par l'AURAN (agence d'urbanisme de la région nantaise) pour mener une réflexion d'ampleur sur les cours d'école. Le travail sur la végétalisation des cours d'école doit permettre également de développer la qualité de l'accueil des enfants après le repas, avec des espaces renaturés, plus propices à la détente. Une première cour a fait l'objet de travaux cet été (jardin à l'arrière de l'école du Chêne creux). Une école pilote, Pauline Roland élémentaire, a été retenue pour un projet de cour végétalisée, égalitaire et inclusive. Un travail complémentaire mené en collaboration avec l'AROBÉ (Atelier Recherche OBServatoire Egalité) depuis septembre sur cette école permettra d'expérimenter un espace de cour plus égalitaire et plus inclusif.

La réflexion va également être approfondie avec l'AURAN pour définir des principes d'aménagement à privilégier pour les futurs projets d'aménagement de cours d'école à Rezé, et identifier des actions concrètes qui pourraient concerner l'ensemble des cours d'école.

Des projets de moindre envergure, mais qui vont permettre d'améliorer l'accueil des enfants, vont également être réalisés en 2023 sur les sites d'Ouche-Dinier élémentaire et de Port-au-Blé.

La rentrée scolaire 2022-2023 a été marquée par la livraison d'opérations d'envergure : la restructuration et l'extension de l'école élémentaire Simone-Veil, la rénovation de l'école maternelle du Corbusier, la rénovation des façades de l'école élémentaire Chêne-Creux. La Ville a également réalisé une étude sur son patrimoine scolaire, qui a permis d'arrêter des priorités ambitieuses pour de grands projets de réaménagement concernant différents groupes scolaires : les sites de Château Sud, Ouche-Dinier, Salengro et Pauline Roland ont été retenus, en complément de la création d'une nouvelle école de 12 classes sur la ZAC des îles, déjà en projet pour l'horizon 2026.

### **Restructuration et extension de l'école élémentaire Simone-Veil**

Depuis plus d'un an, l'école élémentaire Simone-Veil était en travaux pour une vaste opération de restructuration et d'extension, projet conduit par l'architecte ayant livré en 2019 sur ce même site la nouvelle école maternelle et le restaurant scolaire. Le projet s'achève ! L'école dispose désormais de nouveaux locaux pour l'accueil périscolaire, d'une Bibliothèque Centre Documentaire, de nouveaux sanitaires et d'un espace polyvalent mutualisé en rez-de-chaussée pouvant être utilisé indépendamment par des associations extérieures en dehors des temps scolaires. Une réfection du réseau de chauffage, une mise en accessibilité du bâtiment et une rénovation totale de la cour ont été également réalisés.

*Coût travaux : 1 683 000 € TTC*

### **Ecole Chêne Creux : Extension du restaurant, rénovation des façades et ouverture d'une cour d'été à l'arrière de l'école**

Le projet concernait à la fois le restaurant scolaire et les façades. Le restaurant avait été agrandi et réaménagé, et était déjà en fonctionnement depuis le retour des vacances de printemps 2022. Il restait le traitement énergétique et façade de l'ensemble de l'école à finaliser cet été. L'école fait peau neuve avec une isolation extérieure et un bardage bois, des menuiseries double vitrage et la création de protections solaires.

Parallèlement, le jardin situé derrière la cour de l'école a été aménagé et est désormais à disposition de l'école ! Les enfants et les équipes éducatives ont été associés à ce projet, et des tables de pique-nique installées. Espace de détente, cour d'été pour se protéger de la chaleur, potager et espace d'observation de la nature... autant de possibles désormais à portée de main !

*Coût travaux : 1 402 000 € TTC*

### **Rénovation de l'école maternelle Le-Corbusier (classée monument historique)**

L'école maternelle Le-Corbusier a été rénovée afin de corriger les infiltrations d'eau provenant des fissures en toiture et en façades (réparation des bétons, réfection de l'étanchéité et isolation de la toiture terrasse, rénovation des façades), de remettre à l'état d'origine les vitrages de façades et d'améliorer le confort acoustique intérieur, en respectant l'aspect d'origine. Pour ce site classé Monument historique, le chantier était confié à un architecte du patrimoine.

*Coût travaux : 767 000 € TTC (projet subventionné à environ 66% par la Drac, la Région, le Département, l'État et la CAF).*

### **Ecole élémentaire Château Sud**

Un modulaire a été installé pour le périscolaire, afin d'augmenter ainsi la capacité d'accueil du restaurant scolaire, dans l'attente de la livraison d'un nouveau restaurant scolaire pour la maternelle, de nouveaux espaces périscolaires et du traitement de la façade et de l'amélioration de la performance énergétique de l'élémentaire. Le projet est sur les rails, pour une livraison programmée à ce stade à la rentrée 2025.

*Coût : 126 000€ TTC*

**Le prochain projet d'envergure sur lequel la Ville travaille en matière de patrimoine scolaire est l'extension du restaurant scolaire de l'école Ouche- Dinier élémentaire.** Les premières études de faisabilité ont d'ores et déjà débuté avec des travaux programmés à ce stade en 2025. Une solution provisoire est en cours d'étude pour mieux accueillir les enfants dès la prochaine rentrée.

Au-delà, de nombreux travaux divers d'entretien ou de remise en état sont réalisés tous les étés dans les locaux scolaires, périscolaires, restaurants et dans les cours d'école. A noter en particulier cette année :

- **D'importants travaux d'accessibilité**, dans les écoles Salengro élémentaire et maternelle, Château Sud Maternelle et Chêne Creux maternelle : **2 ascenseurs** vont être créés à l'école élémentaire Salengro où les classes sont nombreuses et réparties sur 2 bâtiments et plusieurs étages, et le **confort acoustique** des écoles Château Sud et Salengro maternelle nettement amélioré grâce à la pose de faux plafonds ;
- **La pose de nouveaux appuis vélos et range-trottinettes dans la majeure partie des écoles ;**

- Réfection de toiture à l'école Jean Jaurès
- Tracés et pose de jeux, tables et bancs dans des cours d'écoles : tracés à ouche-Dinier maternelle, billodrome à château sud élémentaire...

### Plan d'Action Périscolaire

Inscrite au cœur du projet éducatif, la stabilisation et la formation des équipes périscolaires est une priorité pour l'équipe municipale.

Les équipes de la direction Education, jeunesse et CSC ont été renforcées en 2022, avec la création de deux postes et la mise en place de « coordinateurs de territoire éducatif » pour cette rentrée : des encadrants de proximité, avec pour mission l'accompagnement des équipes sur le terrain, la qualité de l'accueil des enfants et l'éclosion de nouveaux projets éducatifs dans les accueils en lien avec partenaires et associations de quartier. Par ailleurs, les postes de directeurs d'accueil périscolaires ont pu évoluer en catégorie B, afin de valoriser les équipes de direction en place, et d'attirer des profils diplômés et expérimentés.

Dans un objectif de stabilisation des équipes, des contrats d'une durée de 3 ans sont proposés. Désormais, aux côtés des directeurs et des adjoints, un « animateur éducatif » est systématiquement recruté dans chaque accueil périscolaire (titulaire avec un taux d'emploi et de formation renforcé (60%)). Les contrats des animateurs sont augmentés, avec quinze heures de réunion en plus pour tous les animateurs afin de développer les projets éducatifs proposés aux enfants. Les cumuls d'emploi sont facilités au sein de la ville. Pour recruter et stabiliser les équipes d'animation, de nombreux job-dating sont organisés. Certains sont désormais conjoints avec l'ARPEJ en janvier et en juin, avec pour objectif de proposer davantage de contrats sur les temps scolaire (ville) et sur les temps extrascolaires (ARPEJ).

Les efforts en terme de formation sont conséquents. La pré-rentrée a débuté avec un temps fort autour du thème de l'attachement organisé le 26 août pour les équipes Atsem et périscolaires, avec une conférence-débat de Nathalie BONNETON-BOTTÉ (Maître de Conférences Psychologie du développement) et des ateliers de travail l'après-midi. Nouveauté encore, un « parcours d'accueil » à destination de tous les animateurs, élaboré avec l'appui des FRANCAS : 3h00 de sensibilisation sur les besoins de l'enfant, la gestion des conflits, la posture professionnelle, intégrées systématiquement dans les contrats en début d'année.

#### Ouverture d'un nouvel accueil périscolaire à Château sud

La ville est passée de 14 à 15 accueils périscolaires cette rentrée, suite à une augmentation constante des effectifs périscolaires et pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions à l'école Château Sud. L'accueil périscolaire y est « dédoublé » avec un accueil périscolaire maternel et élémentaire, et donc le recrutement d'un directeur d'accueil périscolaire en plus au sein des équipes municipales.

## Conclusion

Concernant la question du rythme de l'enfant et de la coupure éventuelle du mercredi, les avis étaient partagés, avec beaucoup d'arguments de part et d'autres. La décision a été prise de rester à une semaine de 4 jours et demi, avec une liste de préconisations pour permettre de mettre en place des changements afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des équipes enseignantes et municipales. D'autres instances pourraient voir le jour pour gérer les nouvelles préconisations évoquées. La Ville agit à son échelle dans l'intérêt de l'enfant.